

L'état d'urgence prolongé

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / LA RÉDACTION

3 septembre 2021

Les parlementaires doivent valider cette semaine la prolongation de l'état d'urgence en outre-mer, décidée en conseil des ministres et justifiée par une circulation élevée du virus.

Adopté ce 1er septembre en conseil des ministres, le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire dans les Outre-mer jusqu'au 15 novembre 2021, arrive en discussion cette semaine à l'Assemblée et au Sénat. Appliqué en Guadeloupe, à Saint Martin et Saint Barth depuis le 29 juillet, cet état d'urgence arrivait à échéance le 30 septembre. Le gouvernement a justifié cette extension, valable aussi à la Réunion, Martinique, Guyane et Polynésie, par "*la situation sanitaire plus critique à laquelle ces territoires sont confrontés*". Il évoque la circulation "*particulièrement élevée de la Covid-19 du fait de la contagiosité particulière du variant Delta*", et un taux d'incidence qui "*a dépassé 1 000 cas pour 100 000 habitants*" en Guadeloupe. D'où une "*pression hospitalière extrêmement élevée*". Avec un taux d'occupation qui dépasse les 100 %". Ce qui a conduit à "*une mobilisation exceptionnelle pour assurer des évacuations sanitaires, l'appui de l'armée et l'envoi en urgence de matériel médical et d'oxygène*". La crise est aggravée, ajoute le gouvernement, par "*la progression plus lente de la couverture vaccinale de la population*". Mais aussi par ce qu'il appelle "*plusieurs paramètres structurels*", en particulier "*les capacités propres des territoires et leur isolement*." Façon biaisée mais hypocrite de concéder qu'elles sont insuffisantes.

| La délégation outremer zappée

Consultés par le gouvernement, le conseil scientifique et le conseil d'État ont validé la prorogation dans deux avis, l'un médical, l'autre juridique, publiés ces 29 et 30 août. Le conseil scientifique veut limiter les conséquences de la circulation du virus, aggravées par la prévalence élevée de comorbidités en Outremer. La commission des lois de

l'Assemblée devrait désigner ce 3 septembre le député LREM du Pas-de-Calais, Jean Pierre Pont comme rapporteur. Avant un débat prévu ce 8 septembre, en commission, puis en séance. La délégation outre-mer de l'Assemblée devait donner son avis sur ce texte ce 2 septembre. Son président le député LREM de Guadeloupe Olivier Serva a confié au Courrier de Guadeloupe qu'il souhaitait ajouter quelques précisions au texte. Avec peu de chances d'être entendu. Le gouvernement vise surtout la validation de cette extension par le Conseil constitutionnel. Le projet de loi sera discuté le 8 septembre par la commission des lois du Sénat. Avec un débat en séance le lendemain 9 septembre. Y participeront les sénateurs de Guadeloupe, Victorin Lurel et Victoire Jasmin.